

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Ce 24 novembre 2021

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue dans la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, le 24 novembre 2021 à 19 h 45.

N.B. Monsieur Norbert Legros, évaluateur signataire, présente les travaux entourant la confection des rôles triennaux 2022-2023-2024, de 19 h à 19h45.

Présents	MM.	Jaclin Bégin Marcel Cloutier Fernand Major Marcel Roy Daniel Céleste Michel Cliche Jacques Ricard Alain Grégoire Serge Marquis	Préfet Authier Authier-Nord Chazel Clermont Clerval Duparquet Dupuy Gallichan
	Mme	Fanny D.-Rossier	La Reine
	M.	Yves Dubé	La Sarre
	Mme	Lina Lafrenière	Macamic
	M.	Roger Lévesque	Normétal
	M.	Pierre Godbout	Poularies
	Mmes	Ariane Milot-Breton Rachel Alarie	Rapide-Danseur Roquemaure
	MM.	David Goulet Rémi Morin Michaël Otis Alain Guillemette	Ste-Germaine-Boulé Ste-Hélène Taschereau Val Saint-Gilles
	Mme	Linda C.-Bédard	Secteur Languedoc
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Directrice générale adj.:	Mme	Micheline Trudel	
Absents:	Mmes	Véronique Aubin Diane Provost	Palmarolle St-Lambert

Monsieur Jaclin Bégin préside la séance, tandis que monsieur Normand Lagrange agit comme directeur général.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h 45.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Élection du préfet suppléant;
4. Adoption du procès-verbal du 27 octobre 2021;

5. Ratification des procès-verbaux du 6 octobre et 20 octobre 2021;
6. Affaires en découlant;
7. Rapports et comptes rendus;
8. Information;
9. Administration générale;
10. Aménagement;
11. Développement;
12. Gestion des territoires non organisés;
13. Résolutions diverses;
14. Avis de motion, projet et adoption de règlement;
15. Parole au public;
16. Levée et fermeture de la séance.

21-171

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

## ÉLECTIONS

Suite aux élections de novembre dernier, le poste de préfet suppléant est vacant. Le poste est en élection pour un mandat se terminant le 19 janvier 2022, soit jusqu'aux prochaines élections à la préfecture et aux différents comités.

### **Procédure d'élection du préfet suppléant**

La procédure d'élection est précisée et expliquée.

#### **Préfet suppléant**

##### **1- Dispositions légales applicables**

La nomination du préfet suppléant doit satisfaire aux exigences de l'article 198 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

*« 198. Le conseil nomme parmi ses membres un préfet suppléant, lequel, en l'absence du préfet ou pendant que la charge est vacante, remplit les fonctions de préfet, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés. Le préfet suppléant est choisi parmi les maires. »*

La résolution qui nomme le préfet suppléant doit donc être adoptée à la double majorité des voix par le conseil des maires. On procède en mode électoral selon la procédure établie pour l'élection du préfet.

##### **2- Rappel des zones est fait**

Le préfet suppléant représente la zone de sa provenance au comité administratif.

3- Rappel du seuil décisionnel : double majorité

Les bulletins de vote indiquent le nom de la municipalité.

**Nomination des officiers d'élection**

21-172

Proposé par Yves Dubé, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu de nommer:

- Monsieur Normand Lagrange, président d'élection;
- Madame Micheline Trudel, secrétaire d'élection;
- Monsieur Normand Grenier, scrutateur.

Le président d'élection ouvre les mises en candidature.

**Nomination du préfet suppléant**

Première proposition

E-21-01

Monsieur Marcel Cloutier, appuyé par monsieur Daniel Céleste, propose la candidature de monsieur Alain Guillemette.

Deuxième proposition

E-21-02

Monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Yves Dubé, propose la candidature de madame Lina Lafrenière.

Troisième proposition

E-21-03

Monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Rémi Morin, propose la candidature de monsieur Pierre Godbout.

Quatrième proposition

E-21-04

Monsieur Marcel Cloutier, appuyé par monsieur Michel Cliche, propose la candidature de monsieur Fernand Major.

Fermeture des propositions

E-21-05

La clôture des propositions est demandée par monsieur Pierre Godbout, appuyée par monsieur Rémi Morin.

Monsieur Normand Lagrange demande au candidat monsieur Fernand Major s'il accepte la mise en candidature : monsieur Major refuse.

Monsieur Normand Lagrange demande au candidat monsieur Pierre Godbout s'il accepte la mise en candidature : monsieur Godbout refuse.

Monsieur Normand Lagrange demande à la candidate madame Lina Lafrenière si elle accepte la mise en candidature : madame Lafrenière accepte.

Monsieur Normand Lagrange demande au candidat monsieur Alain Guillemette s'il accepte la mise en candidature : monsieur Guillemette accepte.

Suite aux acceptations de monsieur Alain Guillemette et madame Lina Lafrenière, monsieur Normand Lagrange déclare qu'il y a élection.

### Vote secret

Résultat du vote : majorité absolue en faveur de madame Lina Lafrenière.

Madame Lina Lafrenière accepte la fonction.

Madame Lina Lafrenière est déclarée élue à la fonction de préfète suppléante.

Le préfet, monsieur Jaclin Bégin, remercie les officiers d'élection et félicite madame Lina Lafrenière.

### ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

#### **Adoption du procès-verbal du conseil d'administration**

21-173

Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 27 octobre 2021.

#### **Ratification des procès-verbaux du comité administratif**

21-174

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu de ratifier les procès-verbaux du comité administratif des 6 et 20 octobre 2021.

### AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

### RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

**Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration** - Activité de consultation (28 octobre)

**Fédération québécoise des municipalités** - Tour d'horizon du PL 49 (conférence web) (1<sup>er</sup> novembre)

**Comité de vigilance et CISSSAT** – Discussions sur un protocole d'entente concernant le recrutement pour les postes en soin de santé (8 novembre)

**Comité permanent des services de garde éducatifs à l'enfance en Abitibi-Ouest** (8 novembre)

**Rencontre Table MÉTAL** – Enjeux recrutement à l'international – Immigration (12 novembre)

**Action-Réussite Abitibi-Témiscamingue** – Assemblée de fondation (12 novembre)

## INFORMATIONS

**Gouvernement du Québec** - Décret concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques et d'autres dispositions réglementaires.

Monsieur Normand Grenier présente les gains obtenus pour notre MRC.

**FQM** - Période d'adhésion

**FQM** - Obligation d'adopter un nouveau Code d'éthique et de déontologie **avant le mardi 1<sup>er</sup> mars 2022**

**FQM** - Formation rôles et responsabilités des élus et DG

**CN** – Importance des opérations de déneigement aux passages à niveau

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Cahier de l'élu (e)

Le Cahier de l'élu (e) a été remis à chacun des maires de la MRC d'Abitibi-Ouest. Il contient des informations relatives au fonctionnement de la MRC.

Le document fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

### Prévisions budgétaires

Madame Micheline Trudel résume le cahier des prévisions budgétaires 2022 de la MRC, adopté lors du conseil d'administration du 27 octobre 2021.

### Programme Fonds d'aide aux organismes affectés par la pandémie de la COVID-19

Le document exposant le programme *Fonds d'aide aux organismes affectés par la pandémie de la COVID-19* a été transmis à chaque membre.

Monsieur Normand Lagrange explique les principes et modalités de ce nouveau programme. Échanges et discussions suivent.

## AMÉNAGEMENT

### Certificat de conformité - Règlement numéro 241-21 de la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé

21-175

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire pour le règlement numéro 241-21 intitulé « Plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé ».

**Certificat de conformité - Règlement numéro 242-21 de la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé**

21-176

Proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire pour le règlement numéro 242-21 intitulé « Règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé »;

**Certificat de conformité - Règlement numéro 243-21 de la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé**

21-177

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire pour le règlement numéro 243-21 intitulé « Règlement de lotissement de la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé ».

**Certificat de conformité - Règlement numéro 244-21 de la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé**

21-178

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire pour le règlement numéro 244-21 intitulé « Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé ».

**Certificat de conformité - Règlement numéro 245-21 de la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé**

21-179

Proposé par monsieur Michel Cliche, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire pour le règlement numéro 245-21 intitulé « Règlement de construction de la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé ».

**Certificat de conformité - Règlement numéro 246-21 de la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé**

21-180

Proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire pour le règlement numéro 246-21 intitulé « Règlement relatif à la délivrance des permis de construction de la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé ».

**Certificat de conformité - Règlement numéro 247-21 de la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé**

21-181

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire pour le règlement numéro 247-21 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé ».

**Certificat de conformité – Règlement numéro 07-2021 de la Ville de Duparquet**

21-182

Proposé par monsieur Roger Lévesque, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire pour le règlement numéro 07-2021 intitulé «Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme de la Ville de Duparquet ».

**Certificat de conformité – Règlement numéro 08-2021 de la Ville de Duparquet**

21-183

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire pour le règlement numéro 08-2021 intitulé «Règlement de construction de la Ville de Duparquet ».

**Certificat de conformité – Règlement numéro 09-2021 de la Ville de Duparquet**

21-184

Proposé par monsieur Mickael Otis, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire pour le règlement numéro 09-2021 intitulé «Règlement relatif à la délivrance des permis de construction de la Ville de Duparquet ».

**Certificat de conformité – Règlement numéro 10-2021 de la Ville de Duparquet**

21-185

Proposé par monsieur Michel Cliche, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire pour le règlement numéro 10-2021 intitulé «Règlement sur les dérogations mineures de la Ville de Duparquet ».

**Certificat de conformité – Règlement numéro 04-2021 de la Ville de Duparquet**

21-186

Proposé par monsieur Roger Lévesque, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu de désapprouver le règlement numéro 04-2021 intitulé «Plan d'urbanisme de la Ville de Duparquet», puisque les dispositions suivantes ne sont pas conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et aux dispositions du document complémentaire :

1. L'affectation «Ressources naturelles» ciblée au plan d'urbanisme empiète sur l'affectation «Urbaine» du SADR;
2. Il y a absence de définition pour l'affectation «Villégiature urbaine» dans le plan d'urbanisme;
3. Une des intentions d'aménagement et de développement de l'article 3.7 du SADR est manquante au plan d'urbanisme;
4. La carte illustrant les zones de contraintes est incomplète.

### **Certificat de conformité – Règlement numéro 05-2021 de la Ville de Duparquet**

21-187

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu de désapprouver le règlement numéro 05-2021 intitulé «Règlement de zonage de la Ville de Duparquet», puisque les dispositions suivantes ne sont pas conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et aux dispositions du document complémentaire :

1. L'article 8.4.6 du SADR relatif au maintien du couvert forestier en zone de villégiature n'est pas présent au règlement de zonage;
2. Les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> paragraphes de l'article 17.3.1 sont non conformes puisqu'il n'y a aucune cote de crue identifiée à l'article 17.3.1;
3. Tous les usages du groupe agriculture ciblés dans la grille des spécifications pour la zone Rn-1 ne doivent pas être autorisés;
4. Les usages «Exploitation minière et extraction» et «Carrière et sablière» ciblés dans la grille des spécifications pour la zone Rn-1 doivent contenir les restrictions du tableau 6 du SADR;
5. La classe d'usage «Public et institutionnel» ne doit pas être autorisée dans la zone MX-7;
6. La restriction aux usages compatibles «R7» du tableau 6 du SADR n'apparaît pas à la classe d'usage «Carrière et sablière» dans les zones la-1 et la-2.

### **Certificat de conformité – Règlement numéro 06-2021 de la Ville de Duparquet**

21-188

Proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur Michel Cliche et unanimement résolu de désapprouver le règlement numéro 06-2021 intitulé «Règlement de lotissement de la Ville de Duparquet», puisque les dispositions suivantes ne sont pas conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et aux dispositions du document complémentaire :

1. L'article 6.6 du règlement de lotissement ne fait pas mention de l'affectation « Ressources naturelles ».

### **DÉVELOPPEMENT**

#### **Fonds local d'investissement – Recommandation**

21-189

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'entériner la recommandation du Comité d'investissement concernant le dossier FLI202110.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

#### **Fonds local d'investissement – Volet Relève - Recommandations**

21-190

Proposé par monsieur Serge Marquis appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'entériner les recommandations du Comité d'investissement concernant les dossiers FLI202111 et FLI202112.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

## GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

## RÉSOLUTIONS DIVERSES

### Services de garde – Appui

- 21-191                   Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu d'appuyer le Centre de la petite enfance Bout'chou pour l'agrandissement et l'ajout de 76 nouvelles places aux CPE de Macamic (38 places) et de Ste-Germaine-Boulé (38 places).

### CPE Les Petits Chatons – Projet pilote «Relais éducatif»

- 21-192                   Proposé par monsieur Roger Lévesque, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'appuyer le projet pilote «Relais éducatif» du CPE Les Petits chatons, dit projet visant à accroître le nombre de places disponibles en service de garde éducatif de qualité et à diversifier l'offre des services de garde pour les familles d'Abitibi-Ouest.

### Action réussite Abitibi-Témiscamingue - Adhésion

- 21-193                   Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu d'adhérer à l'organisme *Action réussite Abitibi-Témiscamingue*, à titre de membre «organisation» et qu'à cette fin, monsieur Normand Lagrange soit délégué afin de représenter la MRC d'Abitibi-Ouest pour exercer les droits et privilèges ainsi que l'adhésion aux rôles et responsabilités des membres.

### Matières résiduelles – Contrat pour le transport des matières recyclables

- 21-194                   Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu de prolonger le contrat de transport des matières recyclables de Transport Gélinas Inc. jusqu'au 18 février 2023.

### Centre de valorisation des matières résiduelles – Horaire 2022

- 21-195                   Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'approuver la recommandation du Comité environnement et d'entériner l'horaire 2022 du centre de valorisation des matières résiduelles.

Le document fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

### Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR) – Tarification CRD

- 21-196                   Proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu d'approuver la recommandation du comité environnement établissant la tarification suivante pour les matières résiduelles, à compter du 19 février 2022 :

Type	Tarif *
1. Construction, rénovation et démolition (CRD) - matières non triées	145 \$ la tonne
2. Construction, rénovation et démolition (CRD) – catégorie béton	45 \$ la tonne, taxes applicables
3. Construction, rénovation et démolition (CRD) – catégorie bois	110 \$ la tonne, taxes applicables
4. Construction, rénovation et démolition (CRD) – catégorie bardeau d'asphalte	120 \$ la tonne, taxes applicables

\* Des conditions s'appliquent

**Programme – Fonds d'aide aux organismes affectés par la pandémie de la COVID-19**

21-197

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'adopter le programme « Fonds d'aide aux organismes affectés par la pandémie de la COVID-19 ».

Le document fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

**AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENT**

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

**PAROLE AU PUBLIC**

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique

**LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE**

21-198

Proposé par monsieur Michel Cliche, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 22 h 20.

\_\_\_\_\_  
Le préfet

\_\_\_\_\_  
Le directeur général

ADOPTÉ LE : 8 décembre 2021

*Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*